

PHARMACIEN : VOTRE ALLIÉ SANTÉ



 URPS
PHARMACIENS
OCCITANIE

PHARMACIEN, un métier mal connu



Professionnel de la santé et spécialiste du médicament, le pharmacien est un maillon essentiel du parcours de soin. Tour d'horizon des différentes facettes de ce métier.

UN PROFESSIONNEL DU MÉDICAMENT

Le pharmacien d'officine est titulaire d'un diplôme d'État de docteur en pharmacie, obtenu à l'issue de 6 années d'études post-bac et de la soutenance d'une thèse de doctorat. Il est le seul professionnel de santé autorisé à ouvrir une pharmacie, dans laquelle il travaille avec un ou plusieurs préparateurs en pharmacie.

Le pharmacien d'officine s'assure de sécuriser la délivrance du médicament. Mais ses compétences vont au-delà : il conseille et informe sur le bon usage des produits de santé et analyse et contrôle les ordonnances.

Dans le cadre de son métier, le pharmacien est également compétent pour conseiller sur les produits hors médicaments comme ceux de la parapharmacie.



UN ACTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE

Le pharmacien travaille en coordination avec tous les acteurs du système de soins, en facilitant notamment l'orientation et la prise en charge. Par ailleurs, il participe à relayer les campagnes nationales de santé publique.

Dans le cadre de ses missions, le pharmacien réalise des entretiens pharmaceutiques, accompagne des patients chroniques et mène des bilans partagés de médication. Il peut également prescrire et administrer les vaccins du calendrier vaccinal auprès des enfants à partir de 11 ans et des adultes.

UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ DE PROXIMITÉ

Pour ouvrir son officine, le pharmacien doit avant tout respecter les règles d'installation garantissant un maillage pharmaceutique sur tout le territoire. C'est ce qui explique que l'on trouve des pharmacies même dans de petits villages et qu'aucun désert pharmaceutique n'est à déplorer pour le moment.

Pour assurer la permanence des soins et la sécurité sanitaire sur tout le territoire, les pharmacies se doivent de mettre en place un service de garde 24h/24, 7j/7 et 365 jours par an. Pour trouver la pharmacie de garde la plus proche de chez soi, rendez-vous sur ameli.fr ou sur 3237.fr ou appelez le **3237**.

Grâce à son implantation sur le territoire, le pharmacien assure un accueil de proximité et est à même d'orienter le patient dans le parcours de soins.

DES MISSIONS ET DES COMPÉTENCES en évolution



La délivrance de médicaments n'est pas la seule mission des pharmaciens. Ceux-ci sont également actifs dans les domaines de la prévention et du dépistage, du suivi, de la prise en charge de certaines maladies et de la vaccination.

VACCINATION

Depuis août 2023, les pharmaciens sont autorisés, sous réserve de formation, à prescrire et à administrer l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal, aux patients à partir de 11 ans. La vaccination en officine revêt avant tout un aspect pratique : les pharmaciens sont des professionnels de santé de proximité et les officines sont ouvertes sur de larges plages horaires, week-end inclus. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de venir en pharmacie avec une ordonnance : les pharmaciens peuvent désormais prescrire le vaccin, puis l'administrer. Il suffit alors de se rendre directement en pharmacie en étant, de préférence, muni de son carnet de santé ou de vaccination. Avant de procéder à la vaccination, le pharmacien vérifie l'éligibilité du patient.

DÉPISTAGE

■ CYSTITES ET ANGINES

Les pharmaciens formés peuvent réaliser des tests rapides pour dépister des angines et des cystites (infections urinaires) aux personnes qui se présentent directement en pharmacie, sous réserve de répondre à des critères précis. Le résultat est connu en quelques minutes : s'il est positif, les pharmaciens peuvent délivrer, sans ordonnance médicale, des antibiotiques.

■ COVID, GRIPPE ET VRS

Les pharmaciens formés peuvent également réaliser des tests rapides d'orientation diagnostique (Trod) pour le Covid-19, la grippe et les infections à VRS (virus respiratoire syncytial). Ce dernier virus, très contagieux, se transmet par la toux et les éternuements, et est responsable d'infections aux voies respiratoires et aux poumons qui peuvent se compliquer chez les patients fragiles et les nourrissons (bronchiolite).

■ CANCER COLORECTAL

Le dépistage organisé du cancer colorectal s'adresse aux femmes et aux hommes de 50 à 74 ans, avec la réalisation d'un test tous les deux ans. Pour améliorer le recours à ce dépistage, il est désormais possible de venir chercher un kit de dépistage au sein des pharmacies. Les pharmaciens formés sont présents pour expliquer le mode d'emploi de ce kit afin de réaliser un dépistage en bonne et due forme. Les résultats de ce dépistage, d'un usage très simple et non invasif, sont communiqués directement aux patients en quelques jours.

ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS

À travers leurs missions, les pharmaciens sont également amenés à réaliser des entretiens pharmaceutiques auprès de patients chroniques

(patients sous anticoagulants oraux, patients asthmatiques avec un traitement de fond par corticoïde inhalé et patients sous anticancéreux oraux). Pour les personnes de plus de 65 ans souffrant d'une ou plusieurs pathologies et étant polymédiquées, les pharmaciens sont habilités à mener un bilan partagé de médication (BPM). Celui-ci se déroule sous forme de plusieurs entretiens à l'officine afin d'analyser les traitements médicamenteux du patient.

Un accompagnement des femmes enceintes est aussi intégré à leurs missions avec une sensibilisation aux risques tératogènes, foeto-toxiques et à l'importance de la vaccination. Enfin, les pharmaciens peuvent réaliser des bilans de prévention dans les quatre tranches d'âge ciblées par l'Assurance Maladie (18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans). Ces bilans permettent d'aborder les habitudes de vie, d'identifier des facteurs de risque de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...), de réaliser des dépistages (cancers, IST...) et des rappels de vaccination.



DIPHTÉRIE, TÉTANOS, POLIOMYÉLITE (DTP) ET COQUELUCHE : vigilance constante

Obligatoire pour les nourrissons, la vaccination contre ces maladies nécessite des rappels réguliers pour rester protégé.

LA DIPHTÉRIE

■ DE QUOI S'AGIT-IL ?

Cette maladie est due à une bactérie qui se transmet par la toux et les éternuements, ou par contact avec des plaies cutanées. Elle avait disparu grâce à la vaccination systématique depuis 1945, mais une augmentation des cas a été observée en France métropolitaine depuis 2022, rappelant l'intérêt de la vaccination.

■ QUI DOIT SE FAIRE VACCINER ?

Tout le monde, à tous les âges de la vie. Pour les nourrissons, trois injections sont obligatoires, puis des rappels sont recommandés chez l'enfant et chez l'adulte.

LE TÉTANOS

■ DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le tétanos est une maladie aiguë grave, souvent mortelle en l'absence de prise en charge lourde (réanimation). Elle est due à une toxine produite par une bactérie naturellement présente dans la terre et la contamination peut s'effectuer suite à une blessure, coupure ou plaie banale. En France, 48 cas de tétanos ont été déclarés entre 2012 et 2021, tous chez des personnes dont la vaccination n'était pas à jour, et parmi lesquelles 14 sont décédées.

■ QUI DOIT SE FAIRE VACCINER ?

Tout le monde peut contracter cette maladie qui n'est pas contagieuse. Le vaccin n'est obligatoire que pour les nourrissons, mais il est indispensable de faire des injections de rappel, y compris pour les personnes ayant

déjà contracté la maladie, car celle-ci n'est pas immunisante.

LA POLIOMYÉLITE

■ DE QUOI S'AGIT-IL ?

La transmission de cette maladie se fait par l'ingestion d'aliments, d'eau ou de boissons contaminés par les selles d'une personne porteuse du virus, mais également à partir des virus présents dans la gorge des individus infectés. Elle a aujourd'hui disparu en France, mais quelques foyers épidémiques subsistent dans le monde.

■ QUI DOIT SE FAIRE VACCINER ?

Pour éviter de voir de nouveau apparaître la maladie, tout le monde est concerné par la vaccination, tout au long de la vie. Trois injections sont obligatoires chez le nourrisson, et des rappels sont recommandés chez l'enfant et chez l'adulte.

LA COQUELUCHE

■ DE QUOI S'AGIT-IL ?

Cette infection respiratoire est due à une bactérie très contagieuse qui se transmet en particulier par les gouttelettes de salive émises lors de la toux. Entre 2013 et 2021, 1 000 cas de coqueluche ont nécessité une hospitalisation chez des enfants de moins de 12 mois. Depuis début 2024, une circulation plus importante de la maladie est observée sur le territoire français.

■ QUI DOIT SE FAIRE VACCINER ?

La vaccination est obligatoire chez

LES ÂGES CLÉS DE LA VACCINATION

Nourrisson

Primovaccination obligatoire à l'âge de 2 mois, 4 mois et premier rappel à 11 mois (3 doses) pour les vaccins DTP et coqueluche.

| 6 ans | 11/13 ans
| 25 ans | 45 ans | 65 ans
Puis tous les 10 ans

Rappels pour les vaccins
DTP et coqueluche



les nourrissons (trois injections) puis des rappels se font pour les enfants ainsi qu'à l'âge adulte. La vaccination est recommandée chez la femme enceinte, à chaque grossesse. Par ailleurs, un rappel doit être administré à l'entourage du nouveau-né si le dernier vaccin contre la coqueluche date de plus de 5 ans, sauf si la mère a été vaccinée pendant la grossesse au moins un mois avant l'accouchement.

Une dose contre LES PNEUMOCOQUES



Les infections à pneumocoques touchent dans la majorité des cas les personnes fragiles, dont les jeunes enfants, les seniors et celles atteintes de maladies chroniques. Pour les éviter, la vaccination est une solution et se compose d'une seule dose pour les personnes âgées.

QU'EST-CE QUE LES PNEUMOCOQUES ?

Il s'agit d'une bactérie responsable d'infections fréquentes telles que des otites, des sinusites, des pneumopathies et aussi des septicémies ou des méningites. La transmission des pneumocoques se produit par contact direct et étroit avec la personne infectée ou porteuse lors de baisers, de toux ou d'éternuements. Les infections à pneumocoques peuvent compliquer une infection virale comme celle de la grippe saisonnière.

QUELLE EST LA PROBABILITÉ DE SOUFFRIR D'UNE INFECTION À PNEUMOCOQUES ?

En France, le risque d'infection invasive à pneumocoque augmente avec l'âge. Il est multiplié par trois entre 50 et 59 ans ; par cinq entre 70 et 79 ans ; par douze après 80 ans par rapport aux adultes âgés de 15 à 49 ans. Au total, 7 % des infections invasives à pneumocoques surviennent chez des adultes âgés de 50 ans ou plus. L'incidence est dix fois plus élevée pour les patients en Ehpad que pour ceux du même âge à domicile.

COMMENT SE DÉROULE LA VACCINATION DES PERSONNES ÂGÉES ?

Depuis le mois d'avril 2025, elle est élargie à l'ensemble des personnes de 65 ans et plus, avec ou sans

facteurs de risque. Elle se compose d'une seule dose, sans nécessité d'un rappel.

Pour davantage d'informations ou pour les personnes ayant débuté un schéma vaccinal antérieur, il est recommandé de s'adresser à son médecin ou à son pharmacien pour faire le point.

QUI EST CONCERNÉ PAR LA VACCINATION ?

Tout le monde. Elle est obligatoire pour les nourrissons à partir de 2 mois (deux doses et un rappel) et est recommandée à partir de 2 ans pour les personnes à risque élevé de présenter des infections invasives à pneumocoques (personnes immunodéprimées ou présentant une insuffisance cardiaque ou respiratoire chronique, un asthme sévère, une insuffisance rénale...).



VACCINATION CONTRE LE ZONA : le nouveau réflexe à adopter



Le vaccin contre cette maladie a été intégré au calendrier vaccinal en 2024. Les personnes de 65 ans et plus sont particulièrement concernées.

QUELLE EST CETTE MALADIE ?

Le zona est dû à la réactivation du virus varicelle-zona, survenant chez une personne qui a déjà eu la varicelle. Après une infection par cette maladie dans l'enfance, le virus peut alors rester « en sommeil » dans certains ganglions nerveux et se réactiver sous la forme d'un zona sous l'effet de l'âge, de la fatigue, d'une maladie ou sans raison apparente.

L'éruption cutanée a souvent lieu au niveau du thorax, mais peut atteindre d'autres parties du corps et toucher notamment les yeux. Les douleurs peuvent être violentes et persister plusieurs mois.

QUI SONT LES PERSONNES TOUCHÉES ?

Les personnes de plus de 50 ans sont les premières concernées, puis

plus l'âge avance, plus le zona est fréquent et sévère, car le système immunitaire devient moins efficace pour garder ce virus « sous contrôle ». En France, on observe 5 à 10 cas de zona par an, pour 1000 personnes âgées de 60 ans et plus.

COMBIEN DE DOSES SONT NÉCESSAIRES ?

Le schéma vaccinal nécessite l'injection de deux doses de vaccin, à deux mois d'intervalle.

J'AI DÉJÀ CONTRACTÉ LE ZONA, EST-IL NÉCESSAIRE DE ME FAIRE VACCINER ?

Oui, la vaccination reste recommandée même aux personnes ayant déjà eu cette maladie. Il convient toutefois de laisser passer un délai d'au moins un an entre la dernière infection et l'injection de la première dose du vaccin, sauf en cas de récidives fréquentes où ce délai peut être réduit.



À QUI S'ADRESSE LA VACCINATION ?

Elle est recommandée chez les adultes de 65 ans et plus, ainsi que chez les adultes de 18 ans et plus immunodéprimés.

Pour diminuer le risque de zona et surtout le risque de douleurs de névralgies post-zostériennes, la vaccination concerne autant les personnes qui ont déjà eu la varicelle que celles ayant déjà contracté un zona.

ET SI LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE était automatique ?



Chaque année, entre 2 et 6 millions de personnes sont touchées par l'épidémie de grippe saisonnière. Pour protéger les personnes à risque d'une forme grave, voire mortelle, la vaccination est essentielle et peut être réalisée depuis 2019 par les pharmaciens.

QUELLES SONT LES PERSONNES À RISQUE ?

Il s'agit des personnes âgées de 65 ans et plus, de celles atteintes de certaines maladies chroniques (maladies respiratoires, cardiovasculaires, neurologiques et neuromusculaires, troubles métaboliques comme le diabète...), des femmes enceintes et des personnes souffrant d'obésité. Ces personnes reçoivent une invitation et un bon de prise en charge de la part de la caisse d'Assurance Maladie qui permettent de bénéficier

gratuitement du vaccin antigrippal et d'être remboursé de l'injection.

EST-IL NÉCESSAIRE DE SE FAIRE VACCINER CHAQUE ANNÉE ?

Oui, car les souches de virus de la grippe en circulation évoluent d'une année à l'autre. De plus, la durée de protection du vaccin peut s'estomper après quelques mois.

QUAND FAUT-IL SE FAIRE VACCINER ?

L'idéal est de se faire vacciner dès le début de la campagne de vaccination,

mi-octobre. Une seule injection est nécessaire et la protection contre la grippe est atteinte dans les deux semaines après la vaccination..

UNE MALADIE À NE PAS BANALISER

Patricia a contracté la grippe en début d'année 2025. « J'ai passé quelques jours horribles, avec de grosses poussées de fièvre et des migraines. J'étais tellement exténuée qu'il m'est arrivé de rester plus de 18 heures au lit, avec l'impression que les choses autour de moi étaient irréelles. » Pour elle, les symptômes comme la toux et la fatigue ont perduré plusieurs semaines. « Cette année, je ne refais pas la même erreur et j'irai me faire vacciner dès que ce sera possible ! »

PAPILLOMAVIRUS : un vaccin contre le cancer

Au cours de leur vie, près de 8 personnes sur 10 sont exposées aux infections à papillomavirus humains (HPV), transmises lors de contacts sexuels. Si l'infection est asymptomatique dans la grande majorité des cas, certains HPV, plus agressifs, peuvent conduire au développement de condylomes et de cancers (col de l'utérus, bouche, anus, oropharynx).

QUI EST CONCERNÉ PAR LA VACCINATION ?

La vaccination contre les HPV peut être faite dès l'âge de 11 ans, chez les filles et les garçons, et se compose de deux doses, espacées de 5 mois minimum. Elle est indolore et très bien tolérée.

JE NE ME SUIS PAS FAIT VACCINER À L'ADOLESCENCE, EST-CE TROP TARD ?

Non, le rattrapage vaccinal, auparavant recommandé entre 15 et 19 ans pour tous, l'est désormais jusqu'à l'âge de 26 ans révolus.

QUELLE EST L'EFFICACITÉ DE CE VACCIN ?

Elle est estimée entre 86 % et 96 % contre les infections HPV. La vaccination pourrait permettre d'éradiquer le cancer du col de l'utérus, à condition que la couverture vaccinale soit importante. C'est le cas en Australie où le département de la Santé table sur une éradication de ce cancer d'ici à 2035.



CALENDRIER VACCINAL :

le point pour ne rien oublier

Les pharmaciens peuvent prescrire et administrer aux adultes et aux enfants de plus de 11 ans l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal.
Pour être à jour, voici un récapitulatif des vaccinations et rappels à réaliser en fonction de l'âge.

DE 11 ANS À 13 ANS :

Rappel
diphhtérie-tétanos-
polyomélite (DTP)
et coqueluche.

DE 11 ANS À 14 ANS :

Vaccination contre
le papillomavirus (HPV).
Rappel
méningocoque
ACWY.

25 ANS :

Rappel
diphhtérie-tétanos-
polyomélite (DTP)
et coqueluche.

À PARTIR DE 75 ANS :

Vaccination
contre les virus
respiratoires
syncytiaux
(VRS)

65 ANS ET PLUS :

Rappel
diphhtérie-tétanos-polyomélite
(DTP) et coqueluche,
à renouveler tous les 10 ans.

Vaccination contre
les pneumocoques.

Vaccination contre la grippe
et le Covid-19,
à renouveler tous les ans.

Vaccination
contre le zona.

45 ANS :

Rappel
diphhtérie-tétanos-
polyomélite (DTP)
et coqueluche.